Commune d'AIXE-SUR-VIENNE

Séance du 28 septembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Culturel Jacques Prévert à Aixe-sur-Vienne, selon convocation en date du 22 septembre 2023, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Marie-Claire SELLAS étant secrétaire de séance.

Membres	29
Présents	23
Représentés	6
Votants	27
Exprimés	27
Pour	27
contre	0

Délibération n°2023/110
En date du 28 septembre 2023
Portant sur :
Convention de mise à disposition de locaux et de matériels – Association Communale de Chasse Agrée d'Aixe-sur-Vienne

Présents :
Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Guy MARISSAL, Monsieur Patrick BENAYOUN, Madame Marie-Christine BONNETAUD, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Madame Martine POTTIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE, Madame Céline BENOS, Monsieur Michaël RUIZ-OLID.
Représentés : Madame Aurélie CLAVEAU par Monsieur Claude MONTIBUS, Monsieur Jean DU BOUCHERON par Monsieur Laurent THARAUD, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON par Madame Christiane GADAUD, Madame Stéphanie MERCIER par Madame Catherine FEVRIER, Monsieur Nicolas ANDRIEUX par Monsieur Patrice POT, Monsieur Gilles THEILLAUMAS par Madame Amanda SABOURDY.

Monsieur Jean DU BOUCHERON et Madame Amanda SABOURDY, intéressés par l'affaire ne prennent pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les lois n°82-213, du 2 mars 1982 et n°82-623 du 22 juillet 1982,
Vu la loi n°86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités locales,
Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'Association Communale de Chasse Agrée d'Aixe-sur-Vienne, la convention de mise à disposition de locaux telle que jointe en annexe.

A AIXE SUR VIENNE, le 28 septembre 2023

Le Maire
René ARNAUD

Transmis le : 29 septembre 2023
Publié le : 29 septembre 2023

Mis en ligne le 10 octobre 2023.